

## Compte-rendu de la Commission Administrative Paritaire des Professeurs des Ecoles nationales supérieures d'architecture du 08 octobre 2015

## Ordre du jour

- I. Approbation procès-verbal de la CAP du 05 mars 2015
- II. Titularisations
- III. Examen à l'avancement au grade de professeur de première classe au titre de l'année 2016
- IV. Examen à l'avancement au grade de professeur de classe exceptionnelle au titre de l'année 2016

Suite à la demande des représentants du personnel, l'administration, contrairement à l'organisation mise en œuvre en mars 2015, a convoqué la CAP l'après-midi et mis à disposition une salle de réunion à partir de 9h. Ces dispositions ont permis une préparation dans des conditions correctes. Suite aussi à notre demande, les documents nécessaires à la préparation étaient mis à notre disposition et en particulier les listes des noms proposés à la promotion par l'administration nous ont été communiqués pendant la réunion préparatoire. Les représentants du personnel ont travaillé de 10h à 12h30 à la préparation de la CAP qui, elle, s'est tenue de 14h à 16h.

Réunie en formation plénière à 14h00

Représentants des professeurs des Ensa :

Martine Bouchier, Karen Bowie, François Fleury, Ghislain His, Richard Klein, Dominique Rouillard, Vincent Veschambre

Représentants de l'administration :

Claudine Mesclon, Jean-François Briand, Corinne Gascard, Catherine Vergnes, Marie-Anne Guichard le Bail, Pierre Mansalier, Magali Courtaux

François Brouat, dir. ENSA Paris Belleville

Fabienne Fendrich, dir. ENSA Normandie

I. Approbation du procès-verbal de la CAP du 05 mars 2015

Richard Klein a demandé des éclaircissements sur un point soulevé p. 3 du P-V, concernant la composition de la commission en formation restreinte et en particulier l'exigence que les professeurs de classe exceptionnelle quittent la salle lors des délibérations concernant l'avancement des professeurs de 2° classe à la 1ère classe. Cette exigence est en effet explicitée dans le décret 82-451 du 28 mai 1982 articles 35 et 36 mais pas -- contrairement à ce qui était indiqué dans le procès-verbal de la CAP du 05-03-2015 -- dans le règlement intérieur. Selon le décret, seuls participent aux délibérations les membres représentants de la classe à laquelle appartiennent les candidats à la promotion et les membres représentants de la classe « immédiatement supérieure ».

Dominique Rouillard a par la suite exprimé le souhait que soit corrigée p. 8 du P-V l'affirmation inexacte concernant la notation de M. Alain Guiheux, qui n'avait pas reçu dans le cadre de son candidature au titre de l'année 2015 trois avis « TB », tel qu'indiqué par erreur, mais uniquement des avis « excellent ».

## II. Titularisations

Trois dossiers de stagiaires sont évoqués et suivant les avis favorables des directeurs des écoles la CAP donne un avis favorable à la titularisation des professeurs Balducci, Bocquet et Tiry-Ono.

## Questions diverses.

Les représentants du personnel ont souhaité aborder les questions diverses en formation plénière, avant le départ des membres concernés par les délibérations des points III et IV. L'administration a accepté cette demande.

Les représentants du personnel relèvent des disparités difficiles à comprendre dans les évaluations présentées aussi bien par les directeurs que par les experts.

- R. Klein note en particulier la présence dans certains dossiers d'expertises rares mais pas moins préjudiciables pour autant dont le caractère et le niveau scientifique sont inacceptables. Il demande une vigilance de la part de l'administration concernant le niveau scientifique des expertises.
- M. JF Briand répond qu'il n'est pas possible pour l'administration de contrôler le contenu de toutes les expertises mais qu'elle serait attentive à toute anomalie qui pourrait lui être signalée.

Mme Bouchier souhaite que soient explicités les critères d'avancement qui sont retenus par la CAP mais qui ne sont pas identifiés dans les dossiers de promotion. Sans ordre ou hiérarchie il lui semble nécessaire de mentionner :

L'ancienneté dans le corps, la possession de diplômes (HDR et thèse), le fait de diriger un laboratoire de recherche, la parité, la répartition géographique, l'équité entre les champs disciplinaires dans la durée, l'ancienneté dans le grade, l'âge.

- M. JF Briand rappelle les critères retenus par les groupes d'experts et les directeurs et qui sont explicités dans les dossiers préparés par les candidats à la promotion. Il répète le souhait de l'administration que les disparités et les cas problématiques lui soient signalés.
- R. Klein souligne qu'il s'agit des critères utilisés à la marge, des indicateurs objectifs qui permettent de départager des dossiers classés ex æquo.
- G. His souligne qu'il serait souhaitable que les candidats puissent avoir connaissance des critères qui sont appliqués en cas d'égalité des évaluations, mais qui ne sont pas énoncés.
- CL. Mesclon se félicite que la CAP travaille sur la question importante des critères de sélection. Elle souligne cependant qu'il est impossible de définir une pondération algorithmique pour ces critères. S'ils ne sont pas statutaires et ne font pas l'objet de pondérations, ils ne sont pas secrets non plus.
- R. Klein observe qu'il existe aussi des disparités préjudiciables dans les avis des directeurs des écoles, des disparités dans les manières de remplir les fiches d'évaluation qui peuvent nuire aux candidats. Les représentants du personnel ont pu constater par exemple des cas où l'évaluation écrite, littérale du directeur était excellente mais que la case cochée était « TB ».

Mme Mesclon répond qu'il s'agit d'une question qui concerne l'ensemble des CAP et qui rappelle l'importance de la formation des évaluateurs ; que l'importance de la cohérence entre l'avis littéral et la case cochée doit leur être rappelée.

III. Examen à l'avancement au grade de professeur de première classe au titre de l'année 2016.

Mme Rouillard (CI Exc), MM Fleury, His et Veschambre (candidats à la promotion) quittent la salle.

Restent M. Bouchier, K. Bowie, R. Klein.

Sur 50 promouvables 28 candidatures sont présentés et 7 postes sont ouverts.

Les listes proposées par l'administration et par les représentants du personnel convergent pour cinq des sept promotions possibles.

HCA: MAUMI; SHSA: FOL; STA: FLEURY; TCPAU: HODDE; VT: MAZZONI.

Par contre les représentants du personnel proposent deux noms qui divergent de la liste établie par l'administration.

Ils considèrent d'une part que dans le champ SHSA il serait juste de faire avancer non seulement J. Fol, mais aussi V. Veschambre, classé 1<sup>er</sup> par les experts. Le champ SHSA n'a pas été avantagé ces dernières années, la dernière promotion dans le champ SHSA remonte à 2005 seulement.

Les représentants du personnel considèrent d'autre part que dans le champ TCPAU, il serait juste de faire avancer non seulement R. Hodde mais aussi A. Lortie, classé ex- aequo en 1<sup>er</sup> rang avec R. Hodde.

Concernant M. Veschambre, l'administration considère que son avancement viendrait déséquilibrer la ventilation non seulement des champs disciplinaires mais aussi la distribution géographique des promotions, puisqu'elle constituerait la 2<sup>e</sup> à l'ENSA de Lyon.

Concernant M. Lortie, l'administration avait tenu compte des appréciations « TB » et non pas « Excellents » du directeur de son école. M. Brouat étant présent à la CAP, il a pu confirmer qu'il s'agit d'un enseignant de premier plan dans son école qui mérite tout à fait une promotion ; l'administration a donc tenu compte dans le cas de A. Lortie de l'avis des représentants du personnel.

M. Klein fait remarquer qu'il s'agit d'une illustration parfaite des disparités dans les évaluations des directeurs qui peuvent être si préjudiciables aux candidats : tous n'auraient pas la chance de M. Lortie, d'avoir leur directeur présent à la CAP pour corriger l'évaluation de « TB » en « Exc ».

Au final les enseignants proposés par la CAP à l'avancement au grade de professeur de première classe au titre de l'année 2016 sont :

MAUMI - FOL - FLEURY - HODDE - LORTIE - MAZZONI - GUILLOT.

IV. Examen à l'avancement au grade de professeur de classe exceptionnelle au titre de l'année 2016

M. Bouchier et R. Klein (candidats à la promotion) quittent la salle. Mme Rouillard revient.

Restent K. Bowie et D. Rouillard.

Sur 22 promouvables 12 candidatures sont présentées et 3 postes sont ouverts.

Les trois noms proposés par l'administration ne divergent pas de ceux avancés par les représentants du personnel :

ATR: Martine BOUCHIER - TCPAU: Alain GUIHEUX - SHSA: Guy TAPIE.

La séance est levée.

Fait le 10 octobre 2015

Vos représentants Cqt à la CAP :

Classe exc. : Dominique ROUILLARD - ENSA PARIS MALAQUAIS <rouillard.d@free.fr>

Joseph ABRAM - ENSA NANCY <joseph.abram@nancy.archi.fr>

1ère Classe : Richard KLEIN - ENSAP LILLE - <r-klein@lille.archi.fr>

Karen BOWIE - ENSA PARIS LA VILLETTE <karen.bowie@paris-lavillette.archi.fr>

2ème classe : Vincent VESCHAMBRE - ENSA LYON <vincent.veschambre@lyon.archi.fr>

Ghislain HIS - ENSAP LILLE <g-his@lille.archi.fr>